



Fin de période d'essai initiative employeur

Par SLUZ

Bonjour,

Mon employeur trouvant ma période d'essai non concluante, m'a signifié en temps et en heure la fin de ma période d'essai.

Dépendant de la CCN 66 je me demande si j'ai droit à des heures de recherche d'emploi dans mon cas. En effet il est spécifié dans celle ci que : "que les salariés ont droit a des heures de recherches d'emploi pendant leurs préavis de licenciement ou de démission".

Comme c'est une période d'essai je ne sais pas vraiment.

Merci de votre aide

Par kang74

Bonjour

Non vous n'êtes pas en préavis, vous n'êtes pas licencié , ni avez démissionné .

Vous êtes dans une période qui s'appelle le délai de prévenance suite à une rupture de votre période d'essai à l'initiative de l'employeur.